

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 16 JANVIER 2019

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 16 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Fabienne BEAUJEU - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER

Pouvoirs : Fabienne BEAUJEU à Marie-Jeanne BLANDIN / Jean-Marc BERNAY à Nicolas CHAPON

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public

Il convient de mettre en place une Commission de Délégation de Service Public.

Cette Commission est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, par le Maire, président de la Commission, et 3 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein). Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste.

Les membres du Conseil qui sont candidats, sont invités en début de séance à déposer leur liste. Une liste est présentée et est composée de la manière suivante :

Président :

- Régis ROCH

Titulaires :

- Monsieur Paul MONCHANIN
- Madame Sandrine DAVID
- Madame Nicole MEYRIEUX

Suppléants :

- Madame Fabienne BEAUJEU
- Madame Marie VIDAL
- Monsieur Nicolas CHAPON

### 3. Approbation de l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la proposition d'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif.

Cet avenant consiste en une prolongation du contrat de 3 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2019 ; et ce afin de mener à bien la procédure de renouvellement.

→ Approbation de l'avenant à l'unanimité

### 4. Renouvellement de la délégation de service public

La compétence assainissement collectif est assumée par la Commune de NEAUX. Celle-ci avait confié à SUEZ, la gestion de son service public d'assainissement collectif par traité d'affermage en date du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le contrat actuellement en vigueur arrivera à échéance le 30 juin 2019. Un avenant N°1 prolonge le contrat jusqu'au 30 septembre 2019.

En matière de services publics d'assainissement collectif, les deux grands modes de gestion employés aujourd'hui par les collectivités locales sont la gestion directe (régie) ou la gestion déléguée (affermage, concession et régie intéressée). Le mode le plus approprié pour la commune est de continuer la gestion déléguée.

→ Approbation à l'unanimité

### 5. Décision modificative n° 2 sur le BP communal 2018

Suite à une demande de la trésorerie, il convient d'effectuer une régularisation du montant du FNGIR 2018 pour 71 €. Mais il n'y a pas assez de crédits au budget. Il convient de prendre une décision modificative de virement de crédits du compte 6135 (locations mobilières) chapitre 011 (charges à caractère général) vers le compte 739221 (FNGIR) chapitre 014 (atténuation de produits).

→ Approbation à l'unanimité

### 6. Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2019

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :  
« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, [...] l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget, lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus [...].

→ Approbation à l'unanimité

## 7. Demande de subvention du RPIC Lay/Neaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du RPIC Lay/Neaux pour un voyage à Paris qui aura lieu du 22 au 24 mai (3 jours et 2 nuits). Il concerne les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2, soit 44 élèves dont 5 domiciliés à Neaux.

Le coût du voyage est de 12 544 € et sera financé en grande partie par le Sou des Ecoles. Le RPIC sollicite une subvention de la commune.

→ Approbation à l'unanimité pour 1 050 € de subvention

## 8. Vente parcelle A 1147 Les Carrières

Monsieur le Maire rappelle qu'il a signé fin décembre chez le notaire pour l'achat de l'ensemble des terrains de la famille GUILLAUME aux Carrières. Il est proposé de revendre la parcelle cadastrée A 1147, située « Les Carrières », d'une superficie de 16m2, à M. et Mme MIGNARD Rolland pour 1 €.

En effet, cette parcelle est matérialisée sur le cadastre, mais sur place, elle est déjà englobée dans le terrain des MIGNARD qui pensaient en être propriétaire. Il s'agit donc d'une régularisation.

→ Approbation à l'unanimité

## 9. Election de la Commission de Délégation de Service Public

Une seule liste est présentée pour l'élection de la commission de délégation de service public. Elle est composée de la manière suivante :

Président :

- Régis ROCH

Titulaires :

- Monsieur Paul MONCHANIN
- Madame Sandrine DAVID
- Madame Nicole MEYRIEUX

Suppléants :

- Madame Fabienne BEAUJEU
- Madame Marie VIDAL
- Monsieur Nicolas CHAPON

→ Election à l'unanimité

## 10. Suivi travaux commissions

- *voirie* : certains chemins sont en mauvais état : Buis, Chamois, Les Ardillats. Il est envisagé de boucher les trous.

## 11. Questions et informations diverses

- Le problème d'effectifs concernant le transport scolaire pour le RPIC est maintenant résolu. Depuis la rentrée de janvier, il y a deux ramassages : un à La Vivre, et un deuxième pour le Bourg. Cette organisation ne changera pas jusqu'à la fin de l'année scolaire. A la rentrée de septembre 2019, le Conseil Départemental s'est engagé à prévoir un seul ramassage avec un bus plus grand pour accueillir tous les enfants.

- Sandrine DAVID a assisté à une réunion de la CoPLER concernant la politique jeunesse. Une deuxième réunion est prévue le 24 janvier. Elle ira avec M. le Maire.

- Un spectacle est organisé à la salle des fêtes ce week-end.

- Paul MONCHANIN ira à une réunion culture de la CoPLER lundi prochain
- Le carnaval des enfants aura lieu le samedi 9 février
- Les bugnes des Boules auront lieu le 15 février à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 27 MARS 2019

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL

Pouvoirs : Marie-Jeanne BLANDIN à Fabienne BEAUJEU / Marie VIDAL à Régis ROCH

Secrétaires nommées pour la séance : Nicole MEYRIEUX - Sandrine DAVID

==\*==\*==\*==\*==\*==

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 7 voix POUR et 3 abstentions (Fabienne BEAUJEU - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER qui étaient absents).

#### 2. Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

La CLECT s'est réunie en septembre et décembre 2018 pour étudier les modalités financières des transferts de compétences « Zone d'Activités Economiques », « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » et « Mercredis Matins ». Les conclusions de la CLECT font l'objet d'un rapport qui est présenté au Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité

#### 3. Approbation des conditions du transfert de la ZAE (Zone d'Activités Economiques) de Lafayette à la CoPLER

Les conditions de transfert patrimonial de la ZAE Lafayette doivent être approuvées par délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils municipaux à la majorité qualifiée.

Après concertation, le Conseil communautaire a retenu la cession au prix de revient en coûts complets. Le prix de vente proposé pour le transfert entre la commune de St Symphorien de Lay et la COPLER est donc de 15 euros HT/m<sup>2</sup>, soit un prix prévisionnel de 300 000 euros HT pour 2ha. Le prix de 15 euros HT/m<sup>2</sup> sera appliqué à la surface exacte ressortant des documents d'arpentage des parcelles disponibles, surface calculée après déduction des parcelles déjà vendues à la date de signature de l'acte authentique commune/COPLER.

→ Approbation à l'unanimité

#### 4. Adhésion à la convention PayFiP avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, La commune a signé en 2018 une convention afin de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services (cantines scolaires notamment) via le dispositif TIPI. Cela signifie que l'utilisateur peut désormais effectuer ses règlements par internet, à partir de la page de paiement de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). Ce système est désormais remplacé par un nouveau : PayFiP, qui permet également de payer par prélèvement unique.  
→ Approbation à l'unanimité

#### 5. Convention avec la mairie du Coteau pour l'accueil au restaurant scolaire des enfants scolarisés en CLIS (Classe d'Intégration Scolaire)

La commune du Coteau propose de signer une convention pour un enfant de Neaux qui est scolarisé en CLIS au Coteau et accueilli au restaurant scolaire. Le prix de revient d'un repas au Coteau s'élève à 13.50€/repas pour l'année 2018.

Le tarif "extérieur", fixé à 8€25/repas, est actuellement appliqué.

En cas de conventionnement, les parents pourraient se voir appliquer le tarif costellois (en fonction de leur quotient familial). Dans leur situation, le tarif serait de 4.65€/repas.

Calcul:

Prix revient d'un repas - le tarif costellois appliqué aux parents : 13.50€ - 4.65€ = 8.85€

Il est proposé de diviser ces 8.85€. La commune du COTEAU prendrait à sa charge 4.43€ et demanderait à la commune de Neaux de participer à hauteur de 4.42€/repas.

Cette convention ne s'applique qu'aux enfants scolarisés en ULIS.

Une rétroactivité au 1er septembre 2018 est demandée, soit un montant global pour l'année scolaire de 601.12 € maximum (hors absences éventuelles de l'enfant).

Cet enfant est en CM2 et il s'agit de sa dernière année en ULIS en élémentaire. L'année prochaine, la convention n'aura plus lieu d'être.

→ Approbation par 9 voix POUR et 1 abstention (Jean-Marc BERNAY)

#### 6. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles AB 271, 272, 325 « Le Faubourg »

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles AB 271, 272, 325, situées « Le Faubourg », d'une superficie totale de 342 m<sup>2</sup> ; et appartenant à monsieur Alain BITTAN et madame Colette CLIER.

→ Non préemption à l'unanimité

#### 7. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. Il est proposé de fixer ce taux à 100 % pour tous les avancements de grade dans tous les cadres d'emplois.

→ Approbation à l'unanimité

#### 8. Création d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe

La secrétaire est actuellement au grade de rédacteur. Elle a réussi l'examen professionnel de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe. Il est proposé de créer le poste correspondant afin qu'elle puisse être nommée sur ce grade.

→ Approbation à l'unanimité

#### 9. CDG 42- Convention de participation en matière de protection sociale complémentaire

Le CDG 42 a mené en 2012 pour le compte des collectivités du département qui l'avaient mandaté la procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire qui a permis de proposer, à compter du 1er avril 2013, deux conventions de participation : l'une en santé et l'autre en prévoyance.

Ces conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2019 et seront renouvelées au terme d'une nouvelle procédure de mise en concurrence.

Le CDG 42 a souhaité proposer aux collectivités déjà adhérentes à l'une des conventions (mais également à toutes celles qui voudraient les rejoindre) de créer tous les moyens d'une nouvelle contractualisation qui prendrait effet au 1er janvier 2020 pour s'achever au 31 décembre 2025.

Il est proposé de mandater le CDG 42 pour rechercher cette mutualisation dans le cadre d'une convention de participation, sachant que le Conseil Municipal devra décider à l'automne s'il souhaite ou non signer cette convention.

→ Approbation à l'unanimité

#### **10.CDG 42 - Contrat groupe d'assurance du personnel**

La commune est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurance du personnel. Celui-ci arrive à échéance au 31/12/2019. Le CDG 42 souhaite renouveler ce processus. Il est donc proposé de mandater le CDG 42 pour engager une mise en concurrence, sachant que le Conseil Municipal devra décider à l'automne s'il souhaite ou non signer le certificat d'adhésion.

→ Approbation à l'unanimité

#### **11.Vente d'herbe 2019**

Il est proposé de reconduire pour cette année la vente d'herbe de la manière suivante :

La commune propose, pour la vente d'herbe, la somme de 850 €. Cela comprend le pré Mazille, et une parcelle d'une superficie de 4 688 m<sup>2</sup>.

Les personnes intéressées ont jusqu'au 19 avril 2019 à 12 h pour déposer un courrier en mairie ; où aura lieu un tirage au sort.

Seules seront acceptées les offres des propriétaires et des exploitants de la commune n'ayant pas été retenus ces 2 dernières années.

L'annonce paraîtra sur panneau pocket et dans le paysan de la Loire.

→ Approbation à l'unanimité

#### **12.Demande de subvention 2019 du Comité des Fêtes**

Le président du Comité des Fêtes sollicite la commune pour une subvention de 1 500 € pour le feu d'artifice.

Il demande également l'éclairage public du village pendant la fête patronale (du vendredi au lundi soir) ; la mise à disposition des tables et chaises en bois sur leurs chariots (elles sont actuellement dans l'ancienne école) ; la mise à disposition des barrières de la commune pour la sécurité du vide grenier et du feu d'artifice ; ainsi que la participation de l'agent technique le lundi 22 juillet pour le nettoyage de l'aire d'évolution.

→ Approbation à l'unanimité

#### **13.Approbation des comptes de gestion 2018 - commune et assainissement**

Le Conseil Municipal doit approuver le compte de gestion de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. Il est établi par le comptable public.

→ Approbation à l'unanimité des 2 comptes de gestion

#### 14.Approbation des comptes administratifs 2018 – commune et assainissement

Fabienne BEAUJEU, deuxième Adjointe en charge des finances, prend la présidence de la séance pour ce point et présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2018 pour le budget assainissement :

|                       |          |             |
|-----------------------|----------|-------------|
| <i>Exploitation</i> : | Dépenses | 21 710.21 € |
|                       | Recettes | 19 051.30 € |

|                         |          |             |
|-------------------------|----------|-------------|
| <i>Investissement</i> : | Dépenses | 61 774.80 € |
|                         | Recettes | 19 205.00 € |

Fabienne BEAUJEU présente le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2018 pour le budget communal :

|                         |          |              |
|-------------------------|----------|--------------|
| <i>Fonctionnement</i> : | Dépenses | 318 946.69 € |
|                         | Recettes | 402 802.81 € |

|                         |          |              |
|-------------------------|----------|--------------|
| <i>Investissement</i> : | Dépenses | 145 448.31 € |
|                         | Recettes | 77 305.63 €  |

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif de l'année précédente. Cela correspond à l'arrêté des comptes, c'est-à-dire à l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune. A la différence du compte de gestion, il est établi par la commune.

Le Maire s'est retiré le temps du vote par les conseillers : approbation l'unanimité des 2 comptes administratifs.

#### 15.Affectation du résultat 2018

Pour le budget communal, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2018, qui est de 198 144.38 € est proposée pour 123 879.87 € en réserves à l'investissement au compte 1068 (23 879.87 € pour couvrir le besoin de financement et 100 000 € pour autofinancer les travaux de la salle des fêtes) ; et en report de fonctionnement, au compte 002, pour 74 264.51 €.

→ Approbation à l'unanimité

Pour le budget assainissement, le résultat d'exploitation de 2018 qui est - 54.88 € est reporté en dépenses d'exploitation au compte 002.

→ Approbation à l'unanimité

#### 16.Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Le Conseil Municipal doit fixer, par une délibération, les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) qu'il souhaite appliquer en 2019. Il est proposé de ne pas les augmenter.

Les taux appliqués seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 15.31 %
- Taxe foncière bâtie : 14.11 %
- Taxe foncière non bâtie : 28.01 %

→ Approbation à l'unanimité

#### 17.Approbation des budgets primitifs 2019 - commune et assainissement

Le Conseil Municipal doit voter le budget primitif. Il s'agit du budget prévisionnel de l'exercice. Il établit les dépenses et les recettes pour l'année. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes, mais aussi en investissement et en fonctionnement.

##### Budget communal :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 403 014.51 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 698 879.87 €.

→ Approbation du budget communal à l'unanimité

##### Budget assainissement :

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour 21 539.60 €.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour 67 959.28 €.

→ Approbation du budget assainissement à l'unanimité.

#### 18.Suivi travaux commissions

- animation : le concert de carillon aura lieu le vendredi 26 juillet à 18 h.

La chasse aux œufs se déroulera le samedi 13 avril. Une réunion de préparation avec les enfants est prévue le samedi 6 avril en mairie.

La journée pique-nique est fixée au samedi 15 juin. Il est proposé de faire un couscous.

#### 19.Questions et informations diverses

• La famille PIVOT avait fait une proposition d'achat à la commune concernant la parcelle AB 68 située dans Le Bourg. M. le Maire les a rencontrés à plusieurs reprises, ainsi que les services de la CoPLER, afin de leur exposer ce qu'il sera possible de faire sur leur terrain, compte tenu de l'approbation prochaine du PLUI.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de la famille PIVOT concernant leur dernière proposition pour leur terrain.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la proposition de la famille PIVOT, et n'est plus intéressé par l'achat de ce terrain pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 2 MAI 2019

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 2 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER.

Absents excusés : Frédéric MAINAS - Sandrine DAVID

Secrétaire nommée pour la séance : Nicole MEYRIEUX

=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Création de la Commission d'Appel d'Offres

Dans le cadre du marché qui doit être lancé pour les travaux à la salle d'animation, il convient d'élire les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Son rôle est consultatif et consistera à assister aux réunions suivantes : ouverture des plis et remise des analyses des offres par l'architecte. C'est le Conseil Municipal qui décidera par délibération de l'attribution du marché. La CAO est composée du Maire qui est président, ainsi que de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Sont élus à l'unanimité :

##### 3 titulaires

- Fabienne BEAUJEU
- Marie-Jeanne BLANDIN
- Marie VIDAL

##### 3 suppléants

- Jean-Marc BERNAY
- Nicolas CHAPON
- Nicole MEYRIEUX

#### 3. Lancement du marché pour les travaux à la salle d'animation

Ces travaux ont pour objet la création d'un ensemble sanitaire mixte conforme à la réglementation PMR, la rénovation du système de chauffage, la réorganisation de la cuisine, la construction d'un local rangement et la création d'un hall sous le porche existant.

La procédure utilisée sera la procédure adaptée.

Le marché sera divisé en 10 lots comme suit :

- Lot 1 - Démolitions - Gros œuvre - Réseaux
- Lot 2 - Charpente bois - bardage stratifié massif
- Lot 3 - Couverture bacs acier - étanchéité - zinguerie
- Lot 4 - Menuiseries extérieurs aluminium vitrées - Métallerie

- Lot 5 – Menuiseries intérieures bois
- Lot 6 – Plâtrerie – isolation – Faux-plafonds – Peintures
- Lot 7 – Carrelages – Faïences
- Lot 8 – Enduits de façades
- Lot 9 – Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation
- Lot 10 – Electricité

→ Approbation à l'unanimité

#### **4. Achat du chemin à La Pinée**

Le chemin de La Pinée qui est actuellement privé appartient à plusieurs propriétaires différents :

- Monsieur Jean GROGNET - parcelles A 693 et A 696 - pour une superficie de 1 012 m<sup>2</sup>
- Monsieur Olivier PERRET et Madame D - parcelle A 1265 - pour une superficie de 253 m<sup>2</sup>
- Monsieur et Madame CALVI - parcelle A 1258 - pour une superficie de 169 m<sup>2</sup>

Il est rappelé que la partie du chemin qui appartenait à Monsieur et Madame Philippe GIRAUD a déjà achetée par la commune en 2018.

Ce chemin sera classé en voie communale dans le domaine public de la commune.

→ Approbation à l'unanimité

#### **5. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle AB 316 « Lotissement de Valorge »**

Une DIA a été reçue en mairie pour la parcelle cadastrée AB 316, située « Lotissement de Valorge », d'une superficie de 389 m<sup>2</sup> ; et appartenant à la société d'HLM Cité Nouvelle.

→ Non préemption à l'unanimité

#### **6. Gestion de la fourrière intercommunale pour chiens – convention avec la SPA**

La convention signée entre la commune et la fourrière intercommunale de la SPA du ROANNAIS arrive à son terme le 31/12/2019. Une nouvelle convention est proposée pour une durée de 5 ans, valable du 01/01/2020 au 31/12/2024.

L'adhésion à la convention permet également de faire appel à aux enquêteurs de la SPA, pour le cas où malheureusement il y aurait à gérer des cas de maltraitance animale (chiens) dans la commune.

La fourrière intercommunale du Roannais est ouverte 7 jours sur 7.

Le coût est le suivant :

Année 2020 : 0,40€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune  
 Année 2021 : 0,40€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune  
 Année 2022 : 0,41€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune  
 Année 2023 : 0,42€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune  
 Année 2024 : 0,43€ x nombre d'habitants (Population totale) de la commune

→ Approbation à l'unanimité

#### **7. Demandes de subvention 2019**

Le montant inscrit au budget pour les subventions cette année est de 3 000 €.

Il a déjà été décidé de verser 1 500 € au Comité des Fêtes et 1050 € au RPIC Lay/Neaux. Il reste donc 450 € que le Conseil Municipal peut attribuer.

Monsieur le Maire présente toutes les demandes de subventions reçues à ce jour. Il est décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

|                                              |       |
|----------------------------------------------|-------|
| • Lycée agricole privé de Ressins            | 60 €  |
| • Association Roannaise Pour l'Apprentissage | 150 € |
| • CFA Les Mouliniers                         | 60 €  |
| • BTP CFA Loire Michel CLUZEL                | 60 €  |
| • MFR d'ANSE                                 | 60 €  |
| • MFR St Laurent de Chamousset               | 60 €  |

#### 8. Amortissement des frais d'études non suivies de travaux

Il convient de fixer la durée d'amortissement des frais d'études non suivies de travaux. Les services du trésor public préconisent une durée de 5 ans.

→ Approbation à l'unanimité

#### 9. Suivi travaux commissions

- Voirie : le coût des travaux prévus au budget a été revu à la hausse. Le montant total est de 100 889.93 € HT, soit 121 067.92 € TTC.

- Animation : pour la journée du 15 juin, un devis a été demandé pour un couscous à Paëlla Leïta à St Victor sur Rhins.

- Fleurissement : les jardinières seront installées la semaine prochaine.

#### 10. Questions et informations diverses

- Marie-Jeanne BLANDIN a RDV le 4 juin avec M. BRUNO du Conseil Départemental concernant le transport scolaire. M. BRUNO s'est engagé à mettre en place, dès la rentrée de septembre 2019, un ramassage unique avec un seul véhicule ayant une capacité suffisante pour tous les enfants inscrits au transport scolaire.

- Nicole MEYRIEUX rappelle la vente de fleurs de l'Etoile du Berger samedi 4 mai.

- Marie-Jeanne BLANDIN fait le compte rendu d'une réunion de la SPL à laquelle elle a assisté.

- Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des propositions pour la création d'un site internet de la commune.

- Des documents ont été remis à chaque commune concernant le PLUI. Il s'agit des cartes de zonage et du règlement. Il est demandé à chaque Conseil Municipal de formuler ses observations avant le 5 juin. Une réunion de travail aura lieu le 9 mai à 19 h pour étudier ces documents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 2 JUILLET 2019

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 2 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 8 voix POUR et 1 abstention (Sandrine DAVID) qui était absente.

#### 2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelles A 1114p et A 1256p « Impasse La Pinée »

Une DIA a été reçue en Mairie pour les parcelles A 1114p et A 1256p, situées « 81 Impasse La Pinée », d'une superficie de 3130 m<sup>2</sup>; et appartenant à monsieur et madame Paul PERRET.

→ Non préemption à l'unanimité

#### 3. Déclaration d'Intention d'Aliéner – parcelle AB 81 « Rue de l'égalité »

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 81, située « 190 rue de l'égalité », d'une superficie de 2570 m<sup>2</sup>; et appartenant à monsieur Roland GEAY.

→ Non préemption à l'unanimité

#### 4. Délibération pour le recrutement des agents contractuels

Il est demandé au Conseil Municipal de valider par une délibération le principe du recours à des agents contractuels pour les accroissements temporaires et saisonniers d'activités, ainsi que pour les remplacements.

→ Approbation à l'unanimité

#### 5. Délibération pour le remboursement du transport scolaire concernant le RPIC Lay/Neaux

Chaque fin d'année scolaire, la commune procède au remboursement des frais de transport scolaire pour les enfants inscrits au RPIC Lay/Neaux. Cela représente 110 € par enfant et 12 enfants sont concernés. Le trésor public demande une délibération du conseil municipal à ce sujet.

→ Approbation à l'unanimité

#### 6. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CoPLER dans le cadre d'un accord local

Lors des élections de 2020, la composition du Conseil Communautaire peut être fixée soit selon les règles de droit commun, soit selon un accord local.

La CoPLER propose un accord local. A défaut d'accord avant le 31 août, ce sont les règles de droit commun qui s'appliquent.

→ Approbation à l'unanimité de l'accord local

| Communes                | Nombre de conseillers selon accord local |            |
|-------------------------|------------------------------------------|------------|
|                         | TITULAIRES                               | SUPPLEANTS |
| Croizet-sur-Gand        | 1                                        | 1          |
| Saint-Priest-la-Roche   | 1                                        | 1          |
| Vendranges              | 1                                        | 1          |
| Machézal                | 1                                        | 1          |
| Chirassimont            | 1                                        | 1          |
| Neaux                   | 2                                        |            |
| Fourneaux               | 2                                        |            |
| Lay                     | 2                                        |            |
| Pradines                | 2                                        |            |
| Saint-Cyr-de-Favières   | 2                                        |            |
| Cordelle                | 2                                        |            |
| Saint-Victor-sur-Rhins  | 3                                        |            |
| Neulise                 | 4                                        |            |
| Régny                   | 4                                        |            |
| Saint-Just-la-Pendue    | 4                                        |            |
| Saint-Symphorien-de-Lay | 4                                        |            |
| <b>TOTAL</b>            | <b>36</b>                                | <b>5</b>   |

#### 7. Transfert de la compétence eau potable à titre optionnel à la CoPLER

Le conseil communautaire a approuvé le transfert de la compétence eau potable à titre optionnel à la CoPLER lors de sa séance du 20 juin 2019. Le Conseil Municipal a un délai de 3 mois pour se prononcer pour ou contre ce transfert de compétence.

→ Approbation à l'unanimité du transfert de compétence

## 8. Proposition de prix sur un des terrains à La Pinée

Une personne est intéressée pour acheter la parcelle A 1262, pour une superficie de 2138 m<sup>2</sup>, située Impasse La Pinée. Elle a fait une offre à 40 000 €. Cette parcelle était proposée au prix de 50 000 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte cette proposition.

→ Approbation à l'unanimité

## 9. Choix des entreprises pour le marché des travaux à la salle d'animation

Monsieur le Maire rappelle que le marché est passé selon la procédure adaptée. Pour ce dossier, la commune est assistée par l'agence d'architecture Brosselard et Troncy. Il propose d'attribuer le marché comme suit :

|                                                                         |                 |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| - Lot 1 – Terrassement – Maçonnerie – Réseaux → MATTANA                 | 79 988.69 € HT  |
| - Lot 2 – Charpente bois – bardage stratifié → BEZACIER                 | 20 978.89 € HT  |
| - Lot 3 – Couverture bacs acier – étanchéité – zinguerie → SUPER        | 10 720.00 € HT  |
| - Lot 4 – Menuiseries extérieurs aluminium vitrées – Métallerie → B'ALU | 26 956.00 € HT  |
| - Lot 5 – Menuiseries intérieures bois → GARDETTE                       | 29 380.13 € HT  |
| - Lot 6 – Plâtrerie – isolation – Faux-plafonds – Peintures → PCC       | 59 747.79 € HT  |
| - Lot 7 – Carrelage – Faïence → CD CERAM                                | 27 910.56 € HT  |
| - Lot 8 – Enduits de façades → GIRARDET                                 | 11 971.40 € HT  |
| - Lot 9 – Plomberie – Sanitaires – Chauffage – Ventilation → PALLUET    | 108 390.55 € HT |
| - Lot 10 – Electricité → LARUE                                          | 34 770.77 €     |
| HT                                                                      |                 |

→ Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour plusieurs subventions sont attendues pour projet :

- DETR : 84 000 €
- Conseil Départemental 65 000 €
- Conseil Régional 75 000 €
- SIEL 10 000 €

## 10. Suivi travaux commissions

- Voirie : L'entreprise DESPORTE a commencé le fauchage des accotements. Les travaux de voirie seront réalisés en septembre par EUROVIA.

- Animation : le prochain novalien qui sera distribué en fin d'année est à préparer. Concernant la journée du 15 juin, il y a eu de bons retours.

## 11. Questions et informations diverses

- 18 enfants de Neaux sont inscrits à l'école pour la rentrée prochaine.
- Le concert de carillon aura lieu le vendredi 26 juillet à 18 h.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2019

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 11 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS - Marie VIDAL

Pouvoirs : Marie-Jeanne BLANDIN à Paul MONCHANIN  
Marie VIDAL à Régis ROCH

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Approbation et signature du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif

Le contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif se termine le 30 septembre. 2 entreprises se sont portées candidates : SAUR et SUEZ, mais une seule a présenté une offre : SUEZ. Le rapport de Monsieur le Maire a été envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal. Le nouveau contrat et ses annexes prendront effet le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et se termineront le 30 septembre 2029.

| Offre tarifaire valeur 1 <sup>er</sup> octobre 2019 |                                                                    |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| <u>Part fixe</u> :<br><br>25 euros HT / an          | <u>Part proportionnelle</u> :<br><br>0,6400 euro HT/m <sup>3</sup> |

→ Approbation à l'unanimité

#### 3. Vente d'une parcelle de terrain à La Pinée

Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal a donné son accord pour la vente à madame Cyrielle CHAMBOSSE, de la parcelle A 1262, située à La Pinée, d'une superficie de 2138 m<sup>2</sup>, pour un prix de 40 000 €. Or, madame Cyrielle CHAMBOSSE souhaite maintenant acheter la parcelle d'à côté, soit la A 1263 pour une superficie de 2254 m<sup>2</sup>.

→ Approbation à l'unanimité pour la vente de la parcelle au prix de 40 000 €.

#### 4. Détermination des dépenses à prendre en compte au 6232 « Fêtes et cérémonies »

Les services du Trésor Public nous indiquent que dorénavant les collectivités territoriales doivent préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ». Il s'agit de :

- Plantes et gerbes pour les cérémonies
- Vins d'honneur pour les cérémonies
- Boissons nourriture et fournitures pour les manifestations communales
- Repas de Noël des anciens
- Cartes de vœux
- Jouets pour l'arbre de Noël des enfants
- Papillotes et chocolats
- Café sucre filtre gâteaux
- Colis et cadeaux de fin d'année

→ Approbation à l'unanimité

#### 5. Détermination de la durée d'amortissement des fonds de concours du SIEL

Sur recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, la participation relative au changement systématique des sources sera inscrite en section d'investissement sous forme de fonds de concours (subvention d'équipement versée).

Il convient de délibérer sur une durée d'amortissement pour la part investissement qui nous est communiquée chaque année par le SIEL.

Il est proposé de la fixer à 1 an.

→ Approbation à l'unanimité

#### 6. Modification des régies

A la demande du Trésor Public, nous devons modifier les régies existantes sur la commune, afin de les mettre à jour. Il est proposé de supprimer les anciennes régies et d'en créer des nouvelles. Les anciennes régies à supprimer sont :

- Locations des salles
- Photocopies, sacs poubelles, droits de place, cantine, garderie
- Régie d'avances
- Repas des anciens

Les nouvelles régies à créer sont les suivantes :

- Locations des salles et Repas des anciens
- Régie d'avances

→ Approbation à l'unanimité

#### 7. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2018

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il a été envoyé par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité

#### 8. Décision Modificative n° 1 sur le budget primitif communal

| Désignation                                                     | Dépenses (1)          |                         | Recettes (1)          |                         |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                                                                 | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>INVESTISSEMENT</b>                                           |                       |                         |                       |                         |
| D-2313 : Constructions                                          | 0.00 €                | 7 002.00 €              | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| R-2031 : Frais d'études                                         | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 7 002.00 €              |
| <b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>                     | <b>0.00 €</b>         | <b>7 002.00 €</b>       | <b>0.00 €</b>         | <b>7 002.00 €</b>       |
| R-1641 : Emprunts en euros                                      | 0.00 €                | 0.00 €                  | 0.00 €                | 50 000.00 €             |
| <b>TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>               | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>50 000.00 €</b>      |
| D-2031 : Frais d'études                                         | 53 000.00 €           | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>               | <b>53 000.00 €</b>    | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains         | 7 000.00 €            | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques | 6 000.00 €            | 0.00 €                  | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>                 | <b>13 000.00 €</b>    | <b>0.00 €</b>           | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| D-2313 : Constructions                                          | 0.00 €                | 112 500.00 €            | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques        | 0.00 €                | 3 500.00 €              | 0.00 €                | 0.00 €                  |
| <b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>                    | <b>0.00 €</b>         | <b>116 000.00 €</b>     | <b>0.00 €</b>         | <b>0.00 €</b>           |
| <b>Total INVESTISSEMENT</b>                                     | <b>66 000.00 €</b>    | <b>123 002.00 €</b>     | <b>0.00 €</b>         | <b>57 002.00 €</b>      |
| <b>Total Général</b>                                            | <b>57 002.00 €</b>    |                         | <b>57 002.00 €</b>    |                         |

→ Approbation à l'unanimité

## 9. Suivi travaux commissions

- Animation : une réunion est prévue le mercredi 18 septembre à 19 h pour travailler sur le prochain bulletin.

En raison des travaux, la salle d'animation ne sera pas disponible : Monsieur le Maire a donc réservé la salle de l'Hôpital sur Rhins le mercredi 18 décembre pour le repas des anciens, et le samedi 21 décembre pour l'arbre de Noël.

- Voirie : Paul MONCHANIN et Marie-Jeanne BLANDIN ont rencontré le nouveau représentant d'EUROVIA. Les travaux devraient commencer début octobre.

- Bâtiments : les travaux à la salle d'animation vont également commencer début octobre.

## 10. Questions et informations diverses

- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 16 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 16 OCTOBRE 2019

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 16 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Marie-Jeanne BLANDIN - Frédéric MAINAS - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

=\*=\*=\*=\*=\*=\*=\*=

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 6 voix POUR et 1 abstention (Marie VIDAL) qui était absente.

#### 2. CDG 42 - Contrat groupe assurance des risques statutaires du personnel

La commune a actuellement un contrat groupe pour les risques statutaires du personnel avec SOFAXIS par l'intermédiaire du CDG 42. Celui-ci se termine au 31/12/2019. Le CDG 42 propose de reconduire ce contrat avec SOFAXIS pour 4 ans.  
→ Approbation à l'unanimité

#### 3. CDG 42 - Protection sociale complémentaire

Le CDG 42 propose une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et/ou « prévoyance ». Cette convention prend effet au 01/01/2020 pour une durée de 6 ans. Le Conseil Municipal peut choisir d'adhérer pour l'un des deux risques ou pour les deux.

- Risque santé : il s'agit d'une mutuelle (la MNFCT) à laquelle les agents peuvent adhérer. Si le Conseil choisit d'adhérer pour ce risque, il devra fixer un montant de participation par agent et mois.

→ Approbation à l'unanimité pour le risque santé : montant 1€ par agent, par mois

- Risque prévoyance : il s'agit d'une garantie de maintien de salaire pour les agents. En cas d'arrêt de travail supérieur à 3 mois, un fonctionnaire passe à demi traitement. Si le Conseil choisit d'adhérer pour ce risque, cela permet aux agents de percevoir un complément à leur salaire. La cotisation est prélevée sur le salaire des agents et le Conseil Municipal fixe un montant de participation par agent et par mois.

→ Approbation à l'unanimité pour le risque prévoyance : montant 15 € par agent, par mois

#### 4. Désignation de représentants supplémentaires à la commission propreté de la CoPLER

L'un des deux représentants à la commission propreté de la CoPLER était Mathieu ARSALE. Depuis sa démission, il n'y a plus qu'un seul représentant de la commune. La CoPLER demande s'il est possible de désigner un ou plusieurs représentants supplémentaires pour les réunions jusqu'à la fin du mandat. En effet, il est important que plusieurs élus soient présents pour chaque commune concernant le changement du mode de collecte qui est un sujet très important.

Nicole MEYRIEUX et Marie VIDAL se portent volontaire pour participer aux prochaines réunions, la suivante étant prévue le 5 novembre.

## **5. Suivi travaux commissions**

- Animation : une journée pour les enfants de plus de 9 ans est prévue pendant les vacances de la Toussaint le 28 octobre (repas, jeux de société, goûter). Le bulletin est en cours, il sera à envoyer à l'imprimerie début décembre. Une réunion aura lieu avec les associations pour le planning des salles 2020 le mercredi 13 novembre à 19 h.

- Voirie : les travaux d'enrobé sont presque terminés. La commune va recevoir une subvention qui n'était pas attendue : les amendes de police pour 14 152 €.

## **6. Questions et informations diverses**

- Monsieur le Maire a signé le compromis de vente avec Madame Cyrielle CHAMBOSSE.
- Le Conseil Municipal de St Cyr de Favières accepte de louer la salle de l'Hôpital sur Rhins pour 4 jours, du 18 au 22 décembre, au même tarif que les particuliers résidents soit 170 €.
- A partir de 2020, les gobelets jetables seront interdits. M. le Maire propose d'acheter des gobelets réutilisables. Nous avons un devis de la société ALLTEX pour 300 gobelets à 338.40 € TTC ou 500 gobelets à 414.00 € TTC. Il est décidé d'acheter 500 gobelets.
- M. le Maire signe demain les actes avec les différents propriétaires du chemin de La Pinée.
- La boulangerie est fermée définitivement : elle est en liquidation.
- M. le Maire fait le compte-rendu d'une réunion CoPLER à laquelle il a assisté sur la mutualisation.
- La Compétence eau potable ne sera pas transférée à la CoPLER car des communes se sont opposées au transfert de cette compétence.
- Lors des élections de mars 2020, il y aura 30 conseillers communautaires et la commune de Neaux ne disposera plus que d'un seul représentant : le Maire. En effet, la proposition d'accord local n'a pas été validée par une majorité suffisante de communes.
- Monsieur le Maire fait le compte-rendu d'une réunion du SYRRTA à laquelle il a assisté.
- Les travaux à la salle des fêtes ont commencé cette semaine.
- Mme PILON a commencé une activité de massage dans un camping car. Elle est présente certains jours sur la commune.
- Le vin d'honneur pour le 11 novembre se fera à la mairie car le Relais de l'Écoron est habituellement fermé le lundi. La fleuriste de St Symphorien de Lay a fermé → voir à Neulise si possibilité d'avoir des gerbes par le fleuriste.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 13 novembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 13 NOVEMBRE 2019

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 13 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER - Sandrine DAVID.

Absent excusé : Frédéric MAINAS

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==\*==\*==\*==\*==\*==\*

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé par 7 voix POUR et 3 abstentions (Marie-Jeanne BLANDIN - Jean-Marc BERNAY - Violaine PATISSIER) qui étaient absents.

#### 2. SIEL – convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergie

Le SIEL propose une nouvelle convention d'adhésion au groupement d'achat d'énergie. Celle-ci permet d'élargir le groupement d'achat existant à toutes les sources d'énergies, alors que la convention actuelle était prévue uniquement pour l'électricité et le gaz.

→ Approbation à l'unanimité

#### 3. Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Le montant total de l'indemnité de la trésorière est de 344.80 € pour 2019. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte de lui verser cette indemnité.

→ Approbation à l'unanimité

#### 4. Travaux de voirie pour subvention 2020

Les demandes de subvention pour les travaux de voirie 2020 sont à déposer avant le 31 décembre. Les membres de la commission iront faire le tour des chemins pour voir quels seraient les travaux à réaliser l'année prochaine. Monsieur le Maire regardera également. Puis des devis seront demandés à Eurovia pour être présentés à la prochaine réunion.

#### 5. Organisation des vœux pour 2020

La salle d'animation étant en travaux, il est décidé de ne pas organiser de cérémonie pour les vœux 2020. Il y aura une carte de vœux avec le bulletin et un mot d'explications à ce sujet.

## 6. Situation de la parcelle A 553 située à La Pinée

Cette parcelle, d'une superficie de 2204 m<sup>2</sup>, appartient à monsieur Pierre PLACE, qui est décédé en novembre 2018. Sa succession est vacante. La parcelle est donc mise en vente au plus offrant. Mais la commune dispose également d'un droit de préemption sur cette parcelle. Monsieur le Maire propose de faire une offre pour ce terrain à 0.30 € du m<sup>2</sup>, soit 661.20 €.

→ Approbation par 9 voix POUR et 1 abstention (Marie-Jeanne BLANDIN)

## 7. Suivi travaux commissions

- Animation : le bulletin avance. Les cadeaux pour l'arbre de Noël ont été emballés.
  - Bâtiments: le chantier de la salle suit son cours. Les travaux devraient être terminés fin mai 2020. Il faut contacter les banques pour un emprunt.
- Monsieur le Maire souhaiterait récupérer le local utilisé par Orange qui est « accolé » à la salle d'animation. Les services d'Orange nous ont indiqué par mail que cela était possible, mais qu'il y aurait des travaux à réaliser à la charge de la commune pour environ 7 500 €. Mais nous n'avons pas de devis détaillé → demander un devis à Orange.

## 8. Questions et informations diverses

- Nicole MEYRIEUX fait un compte rendu de la réunion de la commission déchets de la CoPLER à laquelle elle assisté, concernant les nouveaux modes de collecte à compter du 01/01/2020.
- Jean-Marc BERNAY fait un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Rhône Loire Nord à laquelle il a assisté.
- Monsieur le Maire présente des photos des travaux de voirie, des travaux de la salle d'animation.
- Des devis sont présentés au Conseil Municipal pour l'achat de tables et de chaises pour la salle d'animation. Les travaux n'étant pas terminés et les finitions intérieures n'étant pas encore toutes validées, il ne semble pas opportun de décider maintenant de cet achat.
- Marie-Jeanne BLANDIN fait le compte-rendu du Conseil d'école pour le RPIC Lay/Neaux. Il y a 93 enfants à l'école dont 21 de Neaux.
- Les vasques de fleurs qui se trouvaient devant la mairie ont été enlevées pour un nouvel aménagement avec des plantes vivaces.
- Les barrières et les escaliers en bois pour descendre à l'aire d'évolution et au terrain de Boules ont été installées par l'entreprise DELOMBRE et les équipes de la CoPLER.
- Monsieur le Maire a RDV demain avec le propriétaire des murs de la boulangerie pour voir ce qui peut être fait suite à la liquidation.
- L'alarme de l'église est actuellement en panne.
- Monsieur le Maire et l'agent technique ont dégagé les aqueducs avant le passage de l'entreprise DESPORTE qui effectuera le fauchage des accotements. M. DESPORTE va regarder s'il peut réaliser le curage des fossés avec le matériel de la commune.
- L'équipe environnement de la CoPLER interviendra le 26 novembre.
- Monsieur le Maire propose d'organiser une journée citoyenne. Un article sera inséré dans le bulletin à ce sujet.
- Une réunion pour le repas de Noël des anciens aura lieu le jeudi 28 novembre à 19 h à l'Ecoron.
- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 18 décembre à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

# CONSEIL MUNICIPAL

## REUNION DU 18 DECEMBRE 2019

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROCH, Maire.

Présents : Régis ROCH - Paul MONCHANIN - Fabienne BEAUJEU - Marie-Jeanne BLANDIN - Nicolas CHAPON - Nicole MEYRIEUX - Marie VIDAL - Jean-Marc BERNAY - Sandrine DAVID.

Absents excusés : Frédéric MAINAS - Violaine PATISSIER

Secrétaires nommées pour la séance : Sandrine DAVID - Nicole MEYRIEUX

==\*==\*==\*==\*==\*==

#### 1. Approbation PV réunion précédente

Le PV de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2018 établi par le Syndicat Rhône Loire Nord. Il a été transmis par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

→ Approbation à l'unanimité

#### 3. Demande de subvention 2020 au Conseil Départemental pour les travaux de voirie

Les demandes de subvention pour les travaux voirie 2020 doivent être déposées au Conseil Départemental avant le 31 décembre.  
Plusieurs devis ont été demandés à Eurovia :

| Désignation chemins | Montant HT         | TVA                | Montant TTC        |
|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Impasse La Pinée    | 33 343,44 €        | 6 668,69 €         | 40 012,13 €        |
| Parking Fessy       | 13 904,14 €        | 2 780,83 €         | 16 684,97 €        |
| Chemin de la Farge  | 7 509,09 €         | 1 501,82 €         | 9 010,91 €         |
| Impasse Calas       | 16 695,76 €        | 3 339,15 €         | 20 034,91 €        |
| <b>TOTAL</b>        | <b>71 452,43 €</b> | <b>14 290,49 €</b> | <b>85 742,92 €</b> |

→ Approbation à l'unanimité d'une demande de subvention voirie 2020

#### 4. Emprunt de 300 000 € au budget communal

Un emprunt de 300 000 € est nécessaire pour financer les travaux de la salle d'animation. 4 banques ont été consultées : la Banque Postale, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Les propositions ont été soumises à Mme DIAS, la trésorière.  
→ Approbation à l'unanimité de la proposition de la Caisse d'Épargne : 300 000 € empruntés sur 15 ans, échéances annuelles, amortissement constant, taux de 0.80 %, frais de dossier de 0.10 % du montant du financement.

#### 5. PLUI -Débat des orientations du PADD

Le Conseil Municipal tient un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI. Les orientations du PADD ont été transmises par mail aux conseillers.

#### 6. Délibération pour les indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Une délibération est nécessaire pour autoriser les agents à effectuer des heures supplémentaires rémunérées. Pour la commune, il en existe une qui date de 2009, mais elle n'est plus à jour, notamment concernant le grade des agents. Le trésor public demande donc une nouvelle délibération.

→ Approbation à l'unanimité

#### 7. Décision Modificative n° 1 sur le budget assainissement

Il convient de faire une décision modificative de virement de crédits sur le budget assainissement, pour 200 €, du compte 2158 (autres immobilisations corporelles) chapitre 21, vers le compte 203 (frais d'études) chapitre 20.

→ Approbation à l'unanimité

#### 8. Changement de l'alarme de l'église

L'alarme de l'église ne fonctionne plus. 2 devis ont été demandés pour un changement d'alarme, mais nous n'en avons reçu qu'un seul. Son montant est de 3 540.27 € HT. Il est décidé de ne pas donner suite à ce devis pour le moment → voir avec l'assurance s'ils proposent des contrats pour les alarmes.

#### 9. Suivi travaux commissions

- Animation : l'arbre de Noël aura lieu ce samedi 21 décembre. Les bulletins et les cartes de vœux seront récupérés demain.

- Voirie : des cailloux pour boucher les trous ont été mis sur l'ancien chemin de fer, l'impasse de la Pinée, le chemin de La Farge et le chemin Boudot. Ce travail a été fait par l'agent technique aidé de Paul MONCHANIN et d'un agent de St Symphorien de Lay avec le camion.

M. DESPORTE a fait les fossés avec le tracteur et la cureuse à fossés de la commune.

#### 10. Questions et informations diverses

- La CoPLER nous a transmis l'avis du SIEL concernant un permis de construire pour 3 bâtiments agricoles. Ce projet nécessite une extension de réseau électrique basse tension dont le coût est estimé à 19 002 €. La commune peut décider de prendre en charge le coût de cette extension, ou bien de le refacturer en totalité ou en partie au pétitionnaire. → Le Conseil

Municipal refuse de prendre en charge le coût de cette extension de réseau électrique qui devra donc être réglé par le pétitionnaire si le permis est accordé. Mais la commune devra avancer le coût de ces travaux au SIEL et se faire ensuite rembourser par le pétitionnaire par le biais d'une convention.

- M. le Maire propose d'adresser un courrier à la mairie de Vendranges pour demander au Conseil Municipal leur accord pour l'entretien (boucher les trous avec l'aide de leur agent technique) sur le début de l'ancienne voie de chemin de fer qui leur appartient, mais dessert uniquement des habitants de Neaux → accord du Conseil Municipal.

- La vente aux enchères du fonds de commerce et du matériel de la boulangerie aura lieu ce vendredi 20 décembre. La mise à prix est de 30 000 €.

- L'offre de la commune pour la vente aux enchères de la parcelle A 553 située à La Pinée n'a pas été retenue car il y a eu une meilleure offre.

- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mercredi 22 janvier à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.